

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 6 mai 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaients : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- présents : Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Nicolas MATT, secrétaires
- Procuration(s) : Madame Alfonsa ALFANO ayant donné pouvoir à Monsieur Yves SUBLON, Madame Françoise BEY ayant donné pouvoir à Monsieur Serge OEHLER, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY
- Excusé(s) : Madame Nadine HOLDERITH-WEISS
- Absent(s) : Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Marc SENE
- Rapporteur : Monsieur André ERBS

N° CP/2019/116 - 65520 - Fonds d'attractivité
Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité - Proposition
d'aide à la création d'un terrain de grands jeux en gazon
synthétique par la Communauté de Communes de la Vallée de
Villé à TRIEMBACH-AU-VAL

La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds d'attractivité et de développement, au projet partenarial pour « la création d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique par la Communauté de Communes de la Vallée de Villé » ;
- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet notamment durant la phase de conception et de réalisation de l'ouvrage portée par la communauté de communes de la Vallée de Villé ;
- décide d'attribuer une subvention de 239 575,00 € à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé pour la création d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique à Triembach-au-Val au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département, la Communauté de communes de la Vallée de Villé et les deux pôles de football de la vallée de Villé (le club SC Maisongoutte et le club ASC St Pierre-Bois /Triembach-au-Val) pour le projet de développement et d'attractivité « la création d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique par la Communauté de Communes de la Vallée de Villé » ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et le Département du Bas-Rhin, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention d'utilisation des installations sportives, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, l'établissement public local d'enseignement du collège du Klosterwald de Villé et le Département du Bas-Rhin ;
- autorise son président à signer les trois conventions précitées.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur adjoint au DGS



Guillaume KLEINPETER

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190506-lmc1126733-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 14/05/19